

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART
SEANCES DU 6 OCTOBRE 2025
Y SCHOOLS – 18H30

Date des convocations	16-09-25
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	43
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	9 (7 suppléants)
QUORUM (38)	ATTEINT

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi six octobre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : M. Christophe TOURNEMEULLE.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAUDOUX Bruno, BAZIN Etienne, BREMENT Jacques, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DE VILLEMERÉUIL Gérard, DUQUESNOY Olivier, GATEAU Frédéric, GOUJARD Pascal, GROSJEAN Patrick, GUENARD André-Paul, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, HANDEL William, HENRI Pascal, HOUARD Bruno, LEBECQ Jérémie, LEBFEBVRE Fabrice, LEROY Marie-Thérèse, LUISE Dominique, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, POTTIER Denis, TRESSOU Marie-Hélène, ZAJAC Anna

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François, JACQUINET Olivier, PINET Jean-Louis
CC Arcis Mailly Ramerupt : LORNE Alain, MICHONNEAU Philippe

CC Lacs de Champagne : CHAMBON Hervé, DEZOBRY Bruno, JACQUARD Gilles, SIBOIS Laurent

CC Vendeuvre-Soulaines : BIDEAUX Nicolas, HUARD Lionel, MICHAUT David, TOURNEMEULLE Christophe

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BERLOT Claude, LOMBART Michel, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : BATAILLE Roger, HOUARD Daniel, PELLETIER Denis, POILVE Pierre

CC Pays d'Othe : DERAEVE Jannick, PROT Hubert, VELUT Sylvie

Représentés (9 pouvoirs) : BATTELIER Liliane représentée par COUSIN Jean-François (suppléant), BELTRAMELLI Bruno représenté par BIDEAUX Nicolas (suppléant), BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric (suppléant), DENORMANDIE Christian représenté par PINET Jean-Louis (suppléant), DYON Patrick représenté par JACQUINET Olivier (titulaire), HITLER Charles représenté par LORNE Alain (suppléant), HONORE Nicolas représenté par BAUDOUX Bruno (titulaire), MATRION François représenté par MICHAUT David (suppléant), THOMAS Christine représentée par MANDELLI François (suppléant).

Autres personnes présentes : DRAGON Jean-Luc (suppléant), DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2025-10-01)
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 23 juin et 7 juillet 2025 (rapport 2025-10-02)
3. Modification des statuts (rapport 2025-10-03 et annexe)
4. Décision modificative n°1 au budget 2025 (rapport 2025-10-04)
5. Modalités d'amortissement des biens en M57 (rapport 2025-10-05)
6. Information sur les Projets d'Envergure Régionale dans le cadre de la modification du SRADDET
7. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes
8. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2025-10-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Christophe TOURNEMEULLE comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2025-10-02 : Approbation des procès-verbaux des séances du 23 juin et 7 juillet 2025

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption des procès-verbaux relatifs aux dernières séances du comité syndical. Le quorum n'ayant pas été atteint le 23 juin 2025, la séance a été consacrée à des informations et le comité reconvoqué le 7 juillet 2025. Les échanges ont été riches au sein de l'assemblée réunie à ces deux occasions, autour des sujets de la modification du SRADDET par la Région Grand Est, de l'évolution de la cotisation ou du retour sur les Rencontres Nationales des SCoT.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du Comité syndical des 23 juin et 7 juillet 2025.**

3. Délibération n°2025-10-03 et annexe : Modification des statuts

M. le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée le projet de modification des statuts du syndicat DEPART devant intervenir suite au déménagement du syndicat dans de nouveaux locaux depuis le 1^{er} juillet 2025. L'article 3 est modifié en ce sens afin de remplacer l'adresse du siège, initialement fixée au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes, par la nouvelle adresse au 1 boulevard Charles Baltet à Troyes. Le reste est sans changement.

La délibération sera notifiée à chacun des EPCI membres qui disposeront de trois mois pour se prononcer sur la modification, puis un arrêté préfectoral validera les nouveaux statuts.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER les nouveaux statuts du syndicat DEPART tels qu'annexés ;**
- **DE NOTIFIER la présente décision à chacun des EPCI membres, les conseils communautaires disposant d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur la modification (à défaut de délibération dans ce délai, la décision étant réputée favorable) ;**
- **DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de l'Aube, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.**

4. Délibération n°2025-10-04 : Décision modificative n°1 au budget 2025

M. le Président Jean-Pierre Abel explique qu'une décision modificative du budget est nécessaire pour permettre au syndicat de verser le montant du dépôt de garantie, prévu dans le bail de location des locaux à la Chambre de Commerce et d'Industrie conclu à partir du 1^{er} juillet 2025. Une modification du chapitre 21 au chapitre 27 est donc proposée pour un montant de 5 000 €.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ACCEPTER la décision modificative n°1 au budget telle que présentée, celle-ci ne modifiant pas l'équilibre général du budget primitif 2025.**

5. Délibération n°2025-10-05 : Modalités d'amortissement des biens en M57

M. le Président Jean-Pierre Abel indique que, suite à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et à la création d'une section d'investissement au 1^{er} janvier 2025, il convient de délibérer sur le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Les durées d'amortissement sont proposées selon les catégories de dépenses dans la tableau joint au rapport.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER les durées d'amortissement du budget telles qu'elles sont indiquées dans le tableau à compter de la date de rendu exécutoire de la présente délibération ;**
- **DE DIRE que tous les biens immobilisés seront amortis selon la règle du prorata temporis à compter du 1er jour du mois suivant l'acquisition. A ce titre, la date de mandatement sera celle retenue pour démarrer l'amortissement du bien immobilisé ;**
- **DE DIRE que tous les biens d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € H.T. sont considérés comme étant « de faible valeur » et seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant la date d'acquisition du bien.**

6. Information sur les Projets d'Envergure Régionale dans le cadre de la modification du SRADDET

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle à l'assemblée le contexte en matière d'objectifs de sobriété foncière, déjà partagé lors des derniers comités syndicaux, et la décision du syndicat d'émettre un avis défavorable au projet de modification du SRADDET au regard de l'enveloppe attribuée au SCoT des Territoires de l'Aube pour la période 2021-2030.

Il informe les délégués au sujet des Projets d'Envergure Régionale. La loi Climat et Résilience prévoit la possibilité pour les Régions de réserver, au sein de leur SRADDET, une part de la consommation d'espace pour de tels projets. Pourraient y être listés les projets répondant à des critères de maturité, de stratégie régionale, d'insertion territoriale ou encore de complémentarité.

Le syndicat DEPART a transmis à la Région une liste de projets en vue d'une inscription dans l'enveloppe régionale. M. le Président Jean-Pierre ABEL indique que la Conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, au sein de laquelle siège le syndicat DEPART, sera consultée prochainement.

Echanges :

M. François MANDELLI (Troyes) met en avant l'importance de dépasser les limites administratives, l'implantation d'un projet bénéficiant à l'ensemble du territoire. Il évoque également le besoin d'une communication auprès du grand public sur ces sujets de réduction de l'artificialisation des sols.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle l'importance du dialogue pour pouvoir continuer à se développer tout en agissant pour la reconquête du foncier existant. En matière de communication, il ajoute que le projet de SRADDET modifié a fait l'objet d'une consultation publique, et qu'il semble prudent, au niveau local, de disposer des objectifs définitifs une fois le SRADDET finalisé afin de pouvoir porter des messages.*

M. Gilles JACQUARD (Molins-sur-Aube) demande à combien est estimé le total des projets transmis par le syndicat.

- *Mme Claudie LEITZ répond que l'ensemble correspond à environ 280 ha dont 80 ha ont d'ores et déjà été consommés. L'enveloppe d'équité territoriale du SRADDET a été fixée à 1000 ha à l'échelle de la Région.*

M. Patrick GROSJEAN (Saint-Julien-les-Villas) pose la question de la compensation des surfaces constructibles entre communes.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL explique que le SCoT des Territoires de l'Aube a défini des potentiels d'urbanisation exprimés à l'échelle des EPCI, déclinés pour chaque commune dans le cadre des documents d'urbanisme en fonction du poids démographique. Une mutualisation de ce potentiel entre communes d'un même secteur ne peut être envisagée que dans le cadre d'un PLU intercommunal.*

M. Olivier JACQUINET (Mesnil-Sellières) fait remarquer que l'Aube ne représente que 5% de la population régionale, et demande si cet élément peut être défavorable à la prise en compte des projets transmis ?

- *Mme Claudie LEITZ répond que la démographie ne fait pas partie des critères retenus par la Région pour sélectionner les PER.*

7. Retour sur les avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée :

- Révision du PLU de Sainte-Savine : avis favorable avec recommandations et réserve,
- Elaboration du SCoT Seine en Plaine Champenoise : avis favorable avec recommandations,
- Révision du PLU de Bourguignons : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Virey-sous-Bar : avis favorable avec recommandations,
- Révision du PLU de Rosières-près-Troyes : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Buchères (nouvel arrêt) : avis favorable avec recommandations,
- Elaboration du SCoT Nord Haute-Marne : avis favorable,
- Révision du PLU de Saint-Pouange : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Elaboration du PLU de Les Bordes-Aumont : avis favorable avec recommandations et réserves,
- Révision du PLU de Mussy-sur-Seine : avis favorable avec recommandations et réserves.

Le syndicat a également été amené à s'exprimer sur les modifications des PLU de Thennelières, Creney-près-Troyes, Sainte-Maure et La Chapelle-Saint-Luc.

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

8. Questions diverses

Avant de conclure, M. le Président Jean-Pierre ABEL présente à l'assemblée la dernière publication du syndicat, le Nuancier conseil. Il rappelle que le syndicat, dans sa fiche-outil sur « l'intégration du bâti agricole et viticole dans le paysage », avait travaillé dès 2018 à une palette de couleurs préférentielles favorisant l'insertion des grands volumes bâtis dans leur environnement. Aujourd'hui, un nouvel outil est proposé aux élus : un nuancier conseil en deux parties, l'une pour les constructions d'habitation, l'autre pour les constructions d'activité, pouvant alimenter les réflexions et être annexé au règlement écrit d'un PLU.

Il souligne la qualité du travail de l'équipe technique sur ce nouveau document.

Echanges :

M. Gérard DE VILLEMERUI (Villemereuil) note que les teintes proposées ne correspondent pas à celles préconisées par l'Architecte des Bâtiments de France et ne sont pas renseignées avec les RAL.

- *Mme Claudie LEITZ indique que ce Nuancier a pourtant été partagé avec les services de l'UDAP qui ont souligné l'intérêt de cet outil dans le cadre du travail sur les PLU. Elle précise que les RAL n'ont volontairement pas été indiqués, le syndicat restant dans son rôle de conseil et de proposition de teintes à privilégier.*

M. Gilles JACQUARD (Molins-sur-Aube) invite le syndicat à diffuser plus largement ce Nuancier en particulier auprès des constructeurs.

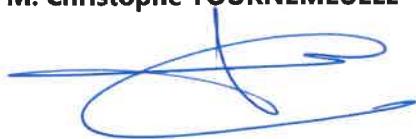
M. Olivier JACQUINET (Mesnils-Sellières) demande pourquoi les toitures n'ont pas été traitées pour les habitations.

- *Mme Claudie LEITZ répond que les attentes des élus portaient davantage sur les façades, l'encadrement des couleurs de toitures étant plus facile à gérer dans les PLU à travers les règles habituelles préconisant les tons terre cuite.*

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures.

**Le secrétaire de séance,
M. Christophe TOURNEMEULLE**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

